

**RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'assemblée générale de mars 2025, nous avons procédé à la vérification des comptes de la CARPE pour l'année 2025.

Nous avons contrôlé les différents comptes ainsi que les pièces justificatives et avons constaté leur parfaite concordance.

L'exercice 2025 se termine avec un solde négatif de CHF 16'506.37.

Au 31 décembre 2025, les fonds propres de l'association s'élèvent à CHF 19'679.35.

Nous tenons à remercier vivement la trésorière, Madame Yvonne WINTELER, pour la parfaite tenue de la comptabilité et pour le travail qu'elle a accompli.

En conclusion de notre rapport, nous recommandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Genève, le 9 mars 2026

Les vérificateurs des comptes

  
Claude PLOTTON

  
Pierre DUPANLOUP